



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Pierre-André Grandgirard / Nicolas Lauper  
**Agriculture fribourgeoise: où vas-tu?**

2014-CE-144

### I. Question

L'agriculture fribourgeoise a toujours pu s'enorgueillir d'occuper une place de leader dans bon nombre de domaines tels l'élevage et la production laitière, la production de viande bovine et de volaille, les grandes cultures et la production de semences ainsi que le tabac et les cultures maraîchères pour ne citer que quelques exemples. Ce dynamisme du secteur primaire a favorisé l'implantation de nombreuses structures para-agricoles (industries agro-alimentaires -lait, viande, chocolat, céréales-, station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux, Institut agricole de Grangeneuve), autant de fleurons de l'économie fribourgeoise. Il n'est pas prétentieux d'affirmer que nous possédons les terres les plus fertiles, les prairies les plus vertes, les meilleurs fromages AOP et le chocolat le plus délicat.

Cependant, dans ce ciel apparemment sans nuage, les paysans de ce canton se font du souci ! L'entrée en vigueur de la politique agricole 2014–2017, la pression toujours plus forte des marchés, l'ouverture de la ligne blanche dans le secteur laitier, l'endoctrinement à l'agriculture biologique, entre autres, risquent de mettre rapidement à mal tout un secteur économique prépondérant de notre canton. Simultanément à ces soucis productivistes, notre agriculture cantonale a vu ses organes dirigeants renouvelés de manière très soutenue, provoquant instabilité, incertitude et démotivation bien perceptibles par de nombreuses familles paysannes inquiètes de leur quotidien futur.

Au grand regret de beaucoup d'entre nous, notre Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) a lui aussi perdu de son rayonnement et ne surfe plus sur la vague du succès ! Par manque de vision stratégique, il tend à se noyer dans d'interminables réorganisations nécessitant l'engagement d'un coordinateur de projets.

Ce contexte préoccupant nous amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat que nous remercions pour ses réponses:

1. Le rapport quadriennal, prévu par la loi sur l'agriculture, dresse un précieux état des lieux de l'agriculture fribourgeoise. Quand le deuxième rapport quadriennal, devant suivre son prédécesseur de 2009, va-t-il paraître ?
2. Les emplois liés aux secteurs secondaires et tertiaires induits par la production agricole fribourgeoise ne peuvent exister sans une production de proximité durable en quantité et en qualité. Le virage écologique et biologique à 180° de notre agriculture ne va-t-il pas mettre en péril un pan entier de notre économie ?
3. Avec son Institut agricole, l'agriculture fribourgeoise possède depuis plusieurs décennies le leadership dans de nombreux domaines (production, productivité, recherche, conseil,

formation, pour ne citer que quelques exemples). Force est de constater que ces dernières années, cette position de leader s'est étiolée. Le manque de vision stratégique, les difficultés de communication entre les différents acteurs, l'instabilité grandissante, les lourdeurs administratives imposées au personnel ont raison de la motivation de certains collaborateurs qui s'en vont vers de l'herbe plus tendre ou songent sérieusement à le faire ! Autres conséquences de ce climat délétère, la confiance en notre école diminue et le nombre d'apprentis hors canton flanche laissant libre bon nombre d'exploitations formatrices. Que souhaite entreprendre le Conseil d'Etat pour ramener le calme et la sérénité ?

4. L'agriculture productrice souhaite relever le défi de nourrir qualitativement et quantitativement une population en croissance exponentielle. La DIAF et l'IAG, au service des agriculteurs de ce canton, partagent-ils cette vision de la base paysanne ?
5. Quels motifs et arguments ont-ils prévalu à l'engagement d'un "coordinateur de projets" ? Le besoin était-il avéré ?
6. Quel est le coût prévu de ce mandat "coordinateur de projets" et sur quelle position des comptes sera-t-il prélevé ?

*27 juin 2014*

## **II. Réponse du Conseil d'Etat**

L'agriculture fribourgeoise conserve sa pleine importance économique et représente un maillon-clé d'une chaîne de valeur très dynamique. Le canton offre une proportion d'emplois dans l'agriculture et l'agroalimentaire largement supérieure à la moyenne nationale. Pour ne citer que le lait, 10% de la production et près de 20% de la transformation de lait suisse reviennent au canton de Fribourg. Au-delà des aspects strictement quantitatifs, Fribourg peut se targuer de produits de haute qualité à forte identité, contribuant à la valeur ajoutée du secteur et garantissant des perspectives d'avenir aux exploitations agricoles et aux entreprises de transformation. L'agriculture professionnelle, vision commune en terres fribourgeoises, s'illustre par la taille des exploitations et celle des troupeaux laitiers largement supérieures à la moyenne nationale, une plus forte proportion d'exploitations à titre principal et une contribution à la valeur ajoutée du secteur de 9% dans les productions animales avec seulement 5.4% des exploitations du pays.

L'approche d'une agriculture durable et multifonctionnelle, poursuivie par la politique fédérale, vaut également pour l'agriculture fribourgeoise, dans son intérêt bien compris. Des méthodes de production respectueuses de l'environnement et du bien-être animal, l'utilisation efficiente des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité, de la qualité des sols, de l'air et de l'eau constituent des préalables pour que les générations à venir disposent aussi des bases nécessaires à assurer leur alimentation ; elles permettent également de positionner favorablement les denrées alimentaires indigènes par rapport aux attentes des consommateurs, en Suisse et à l'étranger. Les prestations multifonctionnelles non-marchandes font partie de l'offre de l'agriculture suisse et fribourgeoise appréciée tant par les résidents que les touristes ; les paiements directs qui les rétribuent constituent aussi une part du chiffre d'affaires des exploitations.

Le Conseil d'Etat comprend que les changements rapides auxquels a été soumis le monde agricole suscitent des inquiétudes et des interrogations. Il ne partage cependant pas le pessimisme qui ressort de la question parlementaire. La politique agricole 2014–2017 de la Confédération ne constitue pas une rupture dans les conditions-cadre mais une étape sur la ligne des réformes entreprises ces quinze dernières années. La fonction première de l'agriculture, soit la production de denrées alimentaires, n'est pas remise en cause. Comme 1<sup>er</sup> axe stratégique de son Message, le Conseil fédéral a choisi de « garantir une production et un approvisionnement en denrées alimentaires sûrs et compétitifs ». La production agricole suisse a augmenté ces dernières années malgré la plus grande attention portée aux questions environnementales et Fribourg participe pleinement à cette dynamique (production agricole suisse totale en unités d'énergie (TJ = térajoules) 2008 : 23'019 TJ ; 2009 : 23'849 TJ ; 2010 : 22893 TJ ; 2011 : 24912 TJ ; source USP). Ni les objectifs chiffrés ni les projections du Message du Conseil fédéral sur la Politique agricole 2014–2017 n'indiquent une réduction de la production alimentaire pour l'avenir.

Le Conseil d'Etat s'investit, tant dans ses prises de position sur les projets fédéraux que dans ses contacts directs avec les autorités et l'administration fédérales, en faveur de conditions-cadre stables qui assurent de bonnes perspectives économiques aux exploitations agricoles fribourgeoises, grâce à une production dynamique et une gestion pertinente des ressources. Actuellement, la première préoccupation va au maintien des enveloppes financières telles que décidées en début de période 2014–2017.

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg poursuit avec compétence et détermination ses missions de formation professionnelle, formation continue, conseils, services et recherche appliquée en faveur de l'agriculture fribourgeoise. Ses effectifs d'apprenants sont stables voire en augmentation dans les degrés supérieurs. Son rayon d'activité s'est considérablement élargi ces dernières années. En plus de ses orientations traditionnelles en agriculture et dans la transformation laitière, il offre avec succès ses prestations pour les métiers de la technologie alimentaire, de la forêt, de l'horticulture et de l'intendance, ainsi que de l'agro-commerce et de l'agro-technique. Croissance et diversification impliquent un management par objectifs, axé sur la qualité, en conformité avec les dispositions légales ainsi qu'avec les attentes des usagers quant à un service public efficace.

En accueillant en tant que voisin l'Institut des sciences des denrées alimentaires d'Agroscope, Grangeneuve acquiert une dimension nationale, voire internationale et renforce encore sa spécificité de réunir l'ensemble des acteurs de la filière agro-alimentaire sur un même site. Grangeneuve et Strickhof dans le canton de Zurich deviennent ainsi les deux pôles agro-alimentaires majeurs en termes de recherche, de formation, de conseil et de services. Par son développement unique, Grangeneuve renforce notoirement l'attractivité de notre canton pour tout ce secteur.

1. *Le rapport quadriennal, prévu par la loi sur l'agriculture, dresse un précieux état des lieux de l'agriculture fribourgeoise. Quand le deuxième rapport quadriennal, devant suivre son prédécesseur de 2009, va-t-il paraître ?*

Le deuxième Rapport quadriennal sur l'agriculture est en cours d'élaboration par les services de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et a été mis en consultation auprès de la commission agricole cantonale. Il est prévu que le Conseil d'Etat s'en saisisse dans le courant de cet automne. La PA 2007–2011 ayant été prolongée jusqu'en 2013, la publication du rapport interviendra cinq ans après le précédent pour permettre de tenir compte de la Politique agricole 2014–2017 de la Confédération et de ses impacts sur les mesures cantonales.

Les ordonnances fédérales concrétisant la Politique agricole 2014–2017 n'ont été arrêtées qu'en octobre 2013.

2. *Les emplois liés aux secteurs secondaires et tertiaires induits par la production agricole fribourgeoise ne peuvent exister sans une production de proximité durable en quantité et en qualité. Le virage écologique et biologique à 180° de notre agriculture ne va-t-il pas mettre en péril un pan entier de notre économie ?*

Les chaînes de valeur agroalimentaires fortes sont effectivement concentrées dans des bassins qui permettent un approvisionnement aisé en matières premières agricoles de qualité. Comme mentionné en introduction, les secteurs agricole et agroalimentaire jouent un rôle de premier ordre dans le canton de Fribourg, notamment en matière d'emplois. Une vision strictement cantonaliste serait cependant inadéquate, vu que les entreprises agroalimentaires fribourgeoises transforment nettement plus que ce que peut produire l'agriculture fribourgeoise, en particulier dans les domaines du lait, de la viande et du chocolat. D'ailleurs le projet de cluster food prévoit un réseau sur l'ensemble de la Région Capitale Suisse.

Pour le Conseil d'Etat, il n'y a pas de rupture entre une vision, supposée ancienne, strictement productiviste, et une vision, supposée actuelle, écologique et biologique. Des méthodes de production efficaces mais aussi respectueuses de la nature et du bien-être animal, conduites par des professionnels bien formés, sont indispensables dès qu'on vise une agriculture durable et de qualité. L'évolution récente tant de la production totale que des indicateurs environnementaux prouve qu'il n'y a pas contradiction mais bien complémentarité entre la volonté de produire et les bonnes pratiques agricoles impliquant le respect de critères écologiques en parallèle aux critères agronomiques et techniques. Sur le marché suisse comme sur les marchés internationaux, l'agriculture suisse a tout intérêt de jouer la carte de la différenciation avec une production intensive et durable<sup>1</sup> reconnue comme telle.

Le plan d'action pour le développement de l'agriculture biologique, développé en 2013 de concert entre les organisations bio et la DIAF, a reçu le plein soutien de l'Union des Paysans fribourgeois UPF. Le canton de Fribourg comporte proportionnellement moins de surfaces cultivées selon les règles de l'agriculture biologique (4%) que la moyenne suisse (11%). Il ne s'agit donc en aucun cas de viser une conversion totale de l'agriculture fribourgeoise à ce mode de production, mais de permettre aux agriculteurs fribourgeois qui en font leur choix personnel de profiter des opportunités de marché – le bio représentant déjà près de 10% de la consommation alimentaire et disposant encore d'un potentiel de croissance en particulier dans les grandes cultures. Ce plan d'action s'intègre logiquement dans la vision cantonale de générer un maximum de valeur ajoutée avec la production de denrées alimentaires. Les grands transformateurs et les distributeurs comme nombre d'artisans actifs dans le canton de Fribourg sont d'ailleurs preneurs de produits biologiques de proximité. Même si la vision d'une augmentation de 50% des surfaces bio d'ici 2020 se réalise pleinement, plus de 90% des surfaces agricoles fribourgeoises resteront dédiées au mode de production intégrée.

---

<sup>1</sup> Définition de la FAO

3. *Avec son Institut agricole, l'agriculture fribourgeoise possède depuis plusieurs décennies le leadership dans de nombreux domaines (production, productivité, recherche, conseil, formation, pour ne citer que quelques exemples). Force est de constater que ces dernières années, cette position de leader s'est étiolée. Le manque de vision stratégique, les difficultés de communication entre les différents acteurs, l'instabilité grandissante, les lourdeurs administratives imposées au personnel ont raison de la motivation de certains collaborateurs qui s'en vont vers de l'herbe plus tendre ou songent sérieusement à le faire ! Autres conséquences de ce climat délétère, la confiance en notre école diminue et le nombre d'apprentis hors canton flanche laissant libre bon nombre d'exploitations formatrices. Que souhaite entreprendre le Conseil d'Etat pour ramener le calme et la sérénité ?*

Le Conseil d'Etat ne partage pas l'appréciation négative du développement de Grangeneuve. Les missions de l'Institut sont ancrées dans la loi sur l'agriculture. L'Institut dispose d'une stratégie solide, basée sur le plan gouvernemental 2012–2016 et les objectifs de la DIAF, stratégie documentée par une feuille de route annuelle.

Une vision s'inscrit au cœur de cette stratégie: Grangeneuve est un centre de compétences reconnu bien au-delà des frontières cantonales pour les professionnels actifs sur toute la chaîne de valorisation de la production du secteur primaire. Sa mission est de former et accompagner les professionnels dans l'acquisition des compétences méthodologiques et des compétences métiers nécessaires à leurs activités. Les défis sont nombreux. Pour le secteur agricole, il s'agit en particulier de produire plus tout en préservant les ressources naturelles et en assurant la qualité et l'authenticité des produits. Les agricultrices et agriculteurs doivent résoudre cette difficile équation avec un esprit d'entrepreneur leur permettant d'être acteurs à part entière du marché.

Pour réaliser ses tâches et assurer la cohérence entre pratique et théorie pour tous les modes de production et pour tous les métiers de la terre et de la nature, ainsi que ceux de l'agroalimentaire, l'Institut dispose :

- > de collaboratrices et collaborateurs formés, actifs aussi bien dans l'enseignement, le conseil et l'expertise que dans les activités des exploitations ;
- > d'exploitations de production répondant aux conditions économiques et politiques actuelles et organisés et équipés en tant qu'outils pédagogiques, de conseil et de recherche appliquée.

Pour les secteurs agricole et laitier, les axes stratégiques suivants sont en place :

(1) Produire et valoriser le lait cru obtenu sans ensilage, de la production fourragère et sa conservation, en passant par la sélection et la conduite de troupeaux à hautes performances, pour aboutir à la fabrication de produits de qualité, traditionnels et innovants. La ferme-école de Grangeneuve est spécialisée dans la production de lait cru pour la fabrication de fromages AOP. L'exploitation de Sorens est reconnue pour sa production de lait biologique sans ensilage et contribue aux essais d'Agroscope. Une collaboration renforcée avec Agroscope est prévue afin de constituer un centre de compétences unique sur le plan national.

(2) Garantir la qualité et la quantité de la production en grandes cultures, notamment la production de semences et plants, tout en préservant la fertilité et la biodiversité des sols, grâce à des techniques de production optimisant les intrants et améliorant les résultats économiques. Les essais et démonstrations sur les fermes-école sont d'ores et déjà organisés dans ce sens,

dans les modes de production intégrée et biologique. Une parcelle de 7 ha est nouvellement mise à disposition du CFTN et des stations pour des essais et démonstrations en conditions réelles (21 variantes possibles ; céréales, oléagineux, protéagineux, maïs, pommes-de-terre de consommation et betteraves). Depuis 2013, des terres sont à nouveau ouvertes sur l'exploitation biologique de Sorens, notamment pour la production de blé, maïs, épeautre et caméline.

(3) Accompagner les entreprises maraîchères et spécialisées dans les changements des conditions-cadre de production et commercialisation. De nouveaux organismes nuisibles stimulés par la croissance des échanges et le changement climatique (ravageurs, plantes néophytes, maladies) menacent les cultures maraîchères et les cultures spéciales. La fertilité du sol est également à assurer sur le long terme. Grangeneuve travaille avec Inforama et Agroscope sur l'adaptation des moyens de lutte et des méthodes de production. Une utilisation efficiente des ressources fossiles et le transfert progressif vers des énergies renouvelables est un autre défi que le secteur doit relever. Là aussi, Grangeneuve conseille et accompagne les professionnels.

(4) Soutenir les professionnels dans le développement de filières de diversification, par exemple l'arboriculture, la production d'énergie, en particulier la méthanisation et le photovoltaïque, les productions fermières. Des essais et démonstrations sur les fermes-écoles sont en cours de réalisation.

De manière générale, Grangeneuve entretient des contacts étroits avec les agriculteurs et agricultrices à la tête d'exploitations innovantes et de référence, ainsi qu'avec les entreprises qui forment des apprentis. La création de tables rondes permanentes est prévue pour assurer que formation professionnelle, formation continue et prestations de service répondent encore mieux à leurs besoins.

Concernant les investissements, le Conseil d'Etat a prévu un montant de 10 millions de francs au plan financier. Il s'agit de doter Grangeneuve d'infrastructures à la hauteur de ses missions : par exemple une nouvelle ferme-école, une halle de technologie dédiée à la transformation et la valorisation des matières premières agricoles et des améliorations de ses prestations au service des produits du terroir. Une ferme laitière exemplaire est indispensable en raison de l'importance de l'élevage et du lait dans le canton où il s'agit de construire sur la motivation impressionnante des jeunes en formation et des jeunes professionnels actifs.

Les changements du contexte économique (modification des habitudes de consommation alimentaire) et législatif (Politique agricole 2014–2017, protection des animaux, protection de l'environnement, etc.) ainsi que le niveau de formation des clients et partenaires impliquent une adaptation constante des prestations délivrées par Grangeneuve, conformément aux lignes stratégiques développées ci-dessus. A son tour, une modification des prestations peut induire une adaptation des structures. En effet, la structure doit rester au service des prestations et non l'inverse.

Dès lors, la conduite de l'Institut doit permettre d'accompagner ces changements dans le respect des collaboratrices et collaborateurs et des règles de l'administration cantonale. La loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration et la loi sur le personnel de l'Etat prévoient une conduite par objectif qui est mise en œuvre à Grangeneuve. L'Institut dispose depuis bientôt quinze ans d'un système d'assurance qualité certifié ISO 9001, dans lequel ont été intégrées les procédures relatives à la conduite du personnel par objectifs. Les objectifs

généraux de l'Institut sont déclinés dans la structure du système qualité (management, formation, prestations, exploitations, soutien et qualité) et, chaque année, des objectifs spécifiques sont élaborés pour les différents domaines d'activité de l'Institut et traduits dans les objectifs personnels de chaque collaboratrice et collaborateur. La mise en place systématique d'instruments modernes de management et la réorganisation de la Station agricole ont, comme dans tout changement, mobilisé passablement d'énergies. Par contre, elles assurent l'alignement des prestations avec les axes stratégiques et l'utilisation efficaces des ressources. En continuant sur la voie de l'amélioration continue de ses processus, Grangeneuve peut consacrer pleinement ses forces à ses missions au service des élèves et des professionnels.

Plutôt que des appréciations subjectives au sujet des apprentis ou du climat interne, le Conseil d'Etat préfère se référer à des indicateurs précis. Ceux-ci sont tenus à jour dans le tableau de bord faisant partie intégrante du système qualité de l'Institut. Concernant les fluctuations du personnel de Grangeneuve, on observe un faible taux de démissions et une tendance à la baisse : 6.7% en 2009, 5.5% en 2010, 4.7% en 2011, 5.5% en 2012 et 2.9% en 2013. Le taux de départs à la retraite se situe quant à lui dans la moyenne du personnel de l'Etat de Fribourg : 2.9%, 3.4%, 4.3%, 4.9% et 2.9% pour la même série temporelle. La satisfaction des collaboratrices et collaborateurs de l'Institut est régulièrement mesurée dans les entretiens annuels. Les indicateurs sont élevés et stables ; sur les huit dernières années, la note moyenne de satisfaction fluctue entre 3.26 et 3.40 sur un maximum de 4 et la proportion de collaborateurs satisfaits et très satisfaits varie entre 94 et 99%.

Les nombres d'apprentis agricoles ne peuvent être comparés que depuis la réforme de la formation professionnelle. Ils présentent une belle stabilité, voire une légère tendance à la hausse pour les apprentis provenant d'autres cantons.

Ecole professionnelle pour les agriculteurs/trices de Grangeneuve, nombre d'apprenti-e-s :

| Année / Origine | Total      | FR  | Autres cantons | Part autres cantons |
|-----------------|------------|-----|----------------|---------------------|
| 2012            | <b>243</b> | 164 | 79             | 32.5%               |
| 2013            | <b>239</b> | 154 | 85             | 35.5%               |
| 2014 (prov.)    | <b>237</b> | 149 | 88             | 37.1%               |

S'il y a des places d'apprentissage vacantes dans le canton, c'est essentiellement dû au recrutement de nombreux nouveaux agriculteurs formateurs lors de la dernière réforme de la formation professionnelle. Sur le plan suisse, Fribourg comptabilise 9.2% des contrats d'apprentissage pour le CFC agricole, alors que le canton représente 5.4 % du total des exploitations et 7.2% de la surface agricole suisses. Fribourg et ses agriculteurs peuvent donc mettre en avant l'intensité de leurs investissements dans la formation professionnelle.

Grangeneuve dispose d'une forte position sur le plan suisse, notamment grâce à l'unique palette de formations qu'il offre en français et en allemand pour l'ensemble des métiers liés à la terre, la nature et l'alimentation, et grâce à ses compétences pour accompagner les professionnels de ces métiers tout au long de leur parcours professionnel. Le plan gouvernemental prévoit de renforcer encore cette position en créant sur le site de Grangeneuve un campus dédié à

l'agroalimentaire et ses domaines connexes. Un bâtiment destiné à accueillir l'Institut des sciences des denrées alimentaires d'Agroscope est en projet. Comme mentionné ci-dessus, une mise à niveau des infrastructures de Grangeneuve pour la formation à la pratique est également prévue (cf. point 3 et réponse du Conseil d'Etat à la motion Page/Grandgirard 2014-GC-79).

4. *L'agriculture productrice souhaite relever le défi de nourrir qualitativement et quantitativement une population en croissance exponentielle. La DIAF et l'IAG, au service des agriculteurs de ce canton, partagent-ils cette vision de la base paysanne ?*

Le Conseil d'Etat a esquissé dans l'introduction sa vision de l'agriculture fribourgeoise et la développera dans le prochain Rapport quadriennal sur l'agriculture. Il continue d'accorder la priorité à une agriculture productive et durable, qui contribue à une alimentation de qualité, et il relève que la fonction productrice de l'agriculture n'est pas à la baisse. La principale limite pour que la production puisse suivre le développement démographique est la disponibilité des terres cultivables, préoccupation qu'il faudra mieux prendre en compte à l'avenir avec un aménagement du territoire plus économe.

Les mesures spécifiques de politique agricole cantonale, mises en œuvre principalement par le Service de l'agriculture, s'adressent très largement aux exploitations productives et professionnelles : l'essentiel des moyens est consacré aux améliorations structurelles, à la promotion des produits agricoles et de l'élevage, aux marchés surveillés et aux contributions d'estivage. Grangeneuve joue un rôle essentiel dans ce dispositif cantonal avec d'une part la formation professionnelle et d'autre part les conseils et la formation continue axés sur les défis techniques et économiques de toutes les productions représentées dans le canton et sur la gestion efficiente des exploitations. De plus, l'Institut accueille et soutient les gérances et secrétariats de nombreuses organisations agricoles cantonales, des fédérations d'élevage aux producteurs de tabac. Le canton de Fribourg investit d'importantes ressources au bénéfice de la formation professionnelle et des autres missions de Grangeneuve. Le budget de l'Institut s'élève à près de 38 millions de francs par année, dont 20 sont à charge du canton. Il est également rappelé que l'enseignement agricole, comme dans toutes les autres filières, est strictement basé sur les plans et objectifs de formation décidés par la profession.

5. *Quels motifs et arguments ont-ils prévalu à l'engagement d'un "coordinateur de projets" ? Le besoin était-il avéré ?*

Grangeneuve est leader en matière de formation professionnelle, de formation continue et de prestation de services pour les professionnels d'une large palette de métiers ; consolider cette position nécessite de l'énergie, des compétences et de nombreuses initiatives. En parallèle, Grangeneuve est responsable ou partenaire d'importants projets, notamment l'accueil d'Agroscope sur le site de Grangeneuve-Posieux et le développement des synergies inter-institutionnelles et des collaborations avec les acteurs privés dans le domaine agroalimentaire, le renouvellement des infrastructures de Grangeneuve, en particulier la ferme-école et la halle de technologie, un rôle renforcé pour la promotion des produits du terroir et de la consommation de proximité. De la multiplicité des missions et des collaborations découle pour l'Institut un besoin accru de coordination. Le mandat accordé à un coordinateur de projets permet de mettre à disposition les ressources de conduite et de coordination nécessaires pour assurer le progrès des grands projets transversaux. Ainsi, le personnel permanent de l'Institut peut se consacrer aux missions de base de l'Institut, ainsi qu'au développement des nouvelles filières de formation et à la mise en œuvre de la politique agricole fédérale.

6. *Quel est le coût prévu de ce mandat "coordinateur de projets" et sur quelle position des comptes sera-t-il prélevé ?*

Le coût horaire de ce mandat correspond aux charges salariales pour un cadre de l'Institut ; le mode d'engagement à temps partiel est flexible en fonction des besoins, avec un plafond correspondant à une activité à 60% sur huit mois en 2014. Il y a une plus-value à disposer dans ce cadre d'une personne expérimentée et dotée d'un bon réseau. Ce mandat est par ailleurs l'occasion pour le canton de Fribourg de bénéficier des excellentes compétences d'un grand connaisseur de la politique agricole quelques années avant son départ à la retraite. Ce mandat entre dans le cadre budgétaire de la DIAF et de l'IAG et sera ventilé dans les rubriques couvrant les projets concernés.

*6 octobre 2014*